



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 26 septembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 18 septembre 2024

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 62
Nombre de procurations : 14

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Stéphanie MODDE
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Rémi DETANG	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur David HAEGY
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Catherine VICTOR
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Jean DUBUET
Madame Danielle JUBAN	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Marien LOVICH	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Catherine GOZZI
Madame Céline TONOT	Madame Céline RENAUD	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Bruno DAVID	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Laurence GERBET	Monsieur Pierre PRIBETICH
	Madame Claire VUILLEMIN	Madame Delphine BLAYA

Membres absents :

Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
Monsieur Guillaume RUET	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Patrick AUDARD	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Léo LACHAMBRE	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Hana WALIDI-ALAOUI	Monsieur Olivier MULLER pouvoir à Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
Monsieur Philippe SCHMITT	Monsieur Samuel LONCHAMPT pouvoir à Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Céline RABUT	Madame Catherine PAGEAUX pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Monsieur Frédéric GOULIER pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Noëlle CABBILLARD
	Monsieur Cyril GAUCHER pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY

OBJET : PREAMBULE

Désignation de représentants de Dijon métropole au sein d'organismes extérieurs

Conformément aux dispositions des articles L. 5211-1 et L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs, dans les cas et conditions prévus par les dispositions du code et des textes régissant ces organismes.

L'article L. 2121-33 ajoute qu'il peut être procédé à tout moment, et pour le reste de la durée des fonctions assignées aux membres ou délégués de ces organismes, au remplacement de ceux-ci par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

L'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le conseil métropolitain peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant ce mode de scrutin.

Il vous est donc proposé aujourd'hui de procéder à de nouvelles désignations au sein des organismes ci-dessous :

1 - En remplacement de Monsieur Pierre Pribetich

Organismes	Nouvelles désignations
Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) : - Conseil d'administration - Assemblée générale	François Rebsamen
Etablissement Public Foncier Local des Collectivités Territoriales de Côte d'Or (EPFL)	Antoine Hoareau
Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale du dijonnais (SCOT)	Antoine Hoareau
Grand Dijon Habitat	Patrice Chateau
SC Amplitudes	Nuray Akpinar-Istiquam
CDC Habitat	Nuray Akpinar-Istiquam
Habellis	Nuray Akpinar-Istiquam
Commission locale de l'amélioration de l'habitat (CLAH)	Antoine Hoareau
SPL BFC Mobilités	Nathalie Koenders
Commission d'évaluation des transferts de charge de Dijon métropole (CLECT)	Stéphane Chevalier
Conférence Entente territoriale	Karine Huon-Savina
Commission locale des sites patrimoniaux remarquables (CLSPR)	Antoine Hoareau
Commission départementale de nature, des paysages et des sites (CDNPS)	Jean-François Dodet

2 - En remplacement de Madame Océane GODARD

Organismes	Nouvelles désignations
Office de tourisme	Catherine du Tertre (suppléante)
Créativ	Massar N'Diaye
Légumerie Dijon métropole	Françoise Tenenbaum
Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE)	Massar N'Diaye

3 – Autres désignations

Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD)

Monsieur Antoine Hoareau, en remplacement de Madame Nathalie Koenders.

Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale du dijonnais (SCOT)

Monsieur Marien Lovichi est désigné titulaire à la place de Madame Zivkovic qui devient sa suppléante.

Les actuels 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} délégués suppléants sont remontés d'un rang.

Grand Dijon Habitat – Remplacement d'une personnalité qualifiée

Par courrier en date du 3 juin dernier, Grand Dijon Habitat a informé Monsieur le Président de Dijon métropole de la démission de Monsieur Yvon Condamin, personnalité qualifiée désignée pour siéger au conseil d'administration. Il est proposé de le remplacer par Monsieur Jacques Cardis.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **de procéder** à la désignation de représentants de Dijon métropole dans divers organismes, dans les conditions proposées ci-dessus.
- **d'autoriser** Monsieur François Rebsamen à assurer la présidence du conseil d'administration de la SPLAAD conformément aux statuts de cette dernière.

SCRUTIN POUR : 68 ABSTENTION : 5
 CONTRE : 1 NE SE PRONONCE PAS : 2
 DONT 14 PROCURATION(S)